



CONVENTION DE PRET DE MATERIELS
AUX PARTICULIERS
DOMICILIES SUR LA COMMUNE

Entre Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-PAUL-EN-JAREZ

D'une part

Et Monsieur, Madame,.....

Adresse

.....

☎ :/...../...../...../.....

D'autre part

Sollicite l'autorisation d'emprunter les matériels suivants :

Lot : 1 TABLE (2m X 0,76) + 2 BANCS (L 2m) TARIF 5,50 € quantité demandée :

DATE DE L'EMPRUNT :

CHEQUE DE CAUTION : 545 €

POUR UN MONTANT DE : Euros

Pour obtenir ce matériel, l'emprunteur devra en faire la demande par écrit le plus tôt possible, la commune validant ou non le prêt 1 mois avant la date fixée.

Le matériel devra être retiré par l'emprunteur directement aux Services Techniques Zone des Fraries de Saint-Paul-en-Jarez, le matin avant 12h, du dernier jour ouvrable précédant la manifestation (merci de téléphoner au 06 89 84 06 20 pour convenir d'une heure), et rendu au même lieu, le matin entre 7h et 8 h, du premier jour ouvrable suivant l'évènement.

Le matériel devra servir exclusivement pour des manifestations privées ayant lieu sur le territoire de la commune et être mis à l'abri des intempéries.

En cas de détérioration, l'emprunteur sera seul responsable et le remboursement du matériel défectueux sera retenu sur la caution au prix de la réparation.

Fait à SAINT-PAUL-EN-JAREZ,

Le

L'Emprunteur

Pour le Maire

L'Adjointe déléguée

Marie-Christine GOURBEYRE